



Compte rendu de l'Assemblée Générale Du vendredi 23 juin 2023 Sartène – Gymnase Marfisi

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 1

Aucun quorum n'étant exigé par les statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport d'activité
- Approbation du rapport sportif
- Approbation du bilan financier 2022 et du report à nouveau
- Approbation du programme d'activités 2023/2024
- Approbation du budget prévisionnel
- Renouvellement des membres du Bureau
- Questions diverses

La séance débute à 19 heures et 10 minutes.

Est désigné président de séance François BRUNETTI.

Est désigné secrétaire de séance Anne Laure MANGUINE.

Est désigné scrutateur de séance Vanessa GIESSNER.

En début de séance, un dossier regroupant les rapports moral, d'activité et sportif ainsi que le programme d'activités 2023/2024 est distribué à chaque participant.

Par ailleurs, 5 exemplaires des documents budgétaires (états préparatoires au bilan simplifié, au compte de résultat et à la balance générale ainsi que le Budget prévisionnel) sont diffusés auprès de l'assistance et laissés à sa disposition pour consultation tout au long de l'AG.

RAPPORT MORAL

Présenté par François BRUNETTI, ce rapport revient sur quatre points principaux qui ont marqué la saison sportive 2022/2023.

1/ La problématique des lieux d'entraînement

Dans le cadre de ses activités CLUB, le STAV intervient principalement sur les régions du Sartenais et du Valincu. A ce titre, les entraînements se répartissent entre les gymnases de Sartène et de Propriano. Ceci a pour conséquence l'absence de certains licenciés, ce qui nuit à la régularité des entraînements et à la constitution des équipes.

Tout à fait conscient des problématiques de déplacement et d'éloignement inhérentes au territoire, François BRUNETTI insiste néanmoins sur l'importance de participer à tous les entraînements et

évoque à ce titre, le projet d'acquérir un mini bus qui permettrait de transporter les joueurs jusqu'aux lieux d'entraînement.

2/ Les valeurs du STAV

François BRUNETTI rappelle que les 3 valeurs du Club sont Respect, Volonté, Amitié et regrette qu'elles n'aient pas toujours été respectées cette année, notamment par les U13 dont l'attitude a nui à la qualité des entraînements. Il précise à ce titre que ces comportements ne seront plus tolérés et qu'il est envisagé la possibilité d'exclure des entraînements les joueurs qui ne respecteraient pas les consignes malgré les avertissements.

3/ La participation aux compétitions

François BRUNETTI souligne que la participation aux compétitions fait partie intégrante des valeurs du HandBall et regrette que l'absentéisme pénalise tant les équipes (déception des joueurs) que le club (pénalités par amendes).

Il informe que la saison 2022/2023 a concentré beaucoup de forfaits du CLUB en raison de la défection de certains joueurs, des horaires décalés des matchs (le 1^{er} en début de journée et le 2d en fin de journée) et de la distance des tournois (Calvi/Ile Rousse, Bastia, etc) ; le STAV HandBall a par conséquent dû payer de nombreuses pénalités.

La Ligue a été alertée de cette situation et de la nécessité de revoir les calendrier et l'organisation des tournois.

Néanmoins, par anticipation, le STAV HandBall prévoit de réduire les équipes à 1 par catégorie (contre 2 cette année) pour limiter les déplacements et garantir la constitution des équipes.

4/ L'importance de l'engagement bénévole

François BRUNETTI rappelle qu'un club ne peut fonctionner sans l'investissement des licenciés et parents de licenciés.

*En l'absence de question supplémentaire,
le rapport moral est mis au vote et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.*

RAPPORT D'ACTIVITE 2022/2023

Parmi les points évoqués (cf. dossier de présentation), François BRUNETTI :

- met l'accent sur la réussite des stages de vacances dont l'offre devra être multipliée à la saison prochaine, avec une communication plus précoce !
- précise que, malgré les retours très positifs, la convention avec l'UNSS ne sera pas renouvelée pour la saison 2023/2024, faute de volonté de la part du professeur du collège de Sartène et de la création d'une section HandBall au collège de Propriano. Cela aura pour conséquence la perte du créneau horaire du mercredi après-midi. D'autres créneaux sont actuellement à l'étude avec les municipalités de Sartène et de Propriano pour remplacer cette perte, notamment le jeudi soir ou le samedi matin. A ce jour, le Club reste dans l'attente de ces décisions et ne peut pas confirmer les horaires de la saison prochaine. Une communication sera effectuée à la rentrée.
- félicite Paco et Manon pour leurs résultats sportifs et les remercie de représenter ainsi le Club !

*En l'absence de question supplémentaire,
le rapport d'activité est mis au vote et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.*

RAPPORT SPORTIF

Présenté par Julie PEREYRON, ce rapport est disponible dans le « Dossier de présentation » joint.

Pour initier ses propos, Julie indique que Julien, l'entraîneur des Baby et U9, demande aux joueurs et à leurs parents de l'excuser pour ses absences répétées la saison passée, considérant sa situation personnelle. La saison prochaine marquera le retour à la normale.

Pour ce qui concerne la catégorie U11, Ange BARTOLI précise que ces joueurs ont une intelligence sportive qui sera assurément remarquée et remercie les parents pour leur accompagnement au cours de la saison passée.

Contrairement à ce qui précède, certains U13 ont eu une attitude déplorable, « jamais vue », qui a eu pour conséquence d'écœurer d'autres joueurs ! Comme cela a été dit précédemment, cette attitude ne sera plus tolérée.

Julie PEREYRON remercie ensuite les U15 et U18 pour leur investissement en matière d'arbitrage et table de marque ! Bastian DELBART tient à signaler qu'ils ont été « formidables » !

Quant aux points négatifs de la saison, deux sont particulièrement à relever.

1/ la problématique des entraînements sur deux sites.

Le Club a conscience de cette difficulté mais demande aux parents de jouer le jeu.

2/ Le nombre trop important de forfaits dus notamment au manque d'engagement de certains joueurs. Cette année, le Club a été pénalisé par la Ligue d'environ 1000 euros d'amende pour matches non joués ! Julie rappelle l'importance de s'inscrire tôt dans la saison pour assurer la participation du Club, notamment aux tournois du 1^{er} trimestre !

*En l'absence de question supplémentaire,
le rapport sportif est mis au vote et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.*

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Quentin DE MEO, trésorier du Club, ce rapport fait apparaître qu'au 31/12/2022, le STAV disposait de 48 194.00€, dont 47 694.00€ sur compte bancaire et 500.00€ en caisse, contre 42 330.00€ au 01/01/2022.

Le résultat net d'exploitation présente un solde positif de 1 621.00€, soit la différence entre les recettes (40 217.00 €) et les dépenses (38 596.00 €) ci-après détaillées.

D'un montant de 40 217.00 €, les recettes sont ainsi composées :

- 9 140.00 € de cotisations licenciés
- 7 150.00 € de subventions
- 8 521.00 € de recettes tirées de l'organisation du Loto
- 11 858.00 € de recettes provenant de l'organisation du stage d'été
- 1 904.00 € de recettes tirées de l'organisation des Vide Greniers
- 1 644.00 € de recettes tirées des déplacements/voyages

D'un montant de 38 596.00 €, les dépenses sont ainsi composées :

- 8 415.00 € de cotisations versées à la Ligue
- 14 990.00 € de frais de stage
- 4 424.00 € de prestations d'école (entraîneur)
- 2 543.00 € de frais de loto
- 2 072.00 € de frais de voyages/déplacements
- 1 530.00 € d'achats de matériels
- 1 232.00 € d'achats autres
- 300.00 € de dons à l'association PHILIA

Il est intéressant de noter que, grâce à l'investissement de l'équipe « Animation » du Club, le Club tire des bénéfices indispensables.

Un membre de l'assistance note que les frais de matériels sont peu nombreux et peu élevés, notamment en terme de tenue à l'image du Club. François BRUNETTI précise que ce point est actuellement à l'étude au sein du Bureau pour peser le moins possible sur les finances du club et celles parents/licenciés. Il rappelle à ce titre que le Club dispose de 40 000.00 €, grâce au soin pris par l'équipe précédente. Le Bureau envisage donc la possibilité de les utiliser pour rémunérer les entraîneurs et assurer leurs défraiements. L'acquisition d'un minibus est également à l'étude considérant la subvention possible de la CdC à hauteur de 50% du prix et son éventuelle location l'été pour l'amortir.

Ange BARTOLI prend alors la parole pour rappeler que la vie d'un club est l'affaire de tous ses adhérents et que chacun doit se sentir concerné par la recherche de financements (sponsors/subventions).

*En l'absence de question supplémentaire,
le rapport financier est mis au vote et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.*

PROGRAMME D'ACTIVITE 2023/2024

Présenté par Julie PEREYRON, ce rapport est disponible dans le « Dossier de présentation » joint. Julie rappelle l'importance de l'engagement bénévole au sein du Club et de l'investissement des parents pour l'accompagnement et le soutien des joueurs.

La saison prochaine, les Baby et U9 participeront à des tournois sur Ajaccio et Porto Vecchio. Une diversification des activités est également envisagée pour tenir compte de la versatilité des plus jeunes.

L'entente avec Bonifacio sera maintenue pour assurer la constitution des équipes aux tournois. Le 2^e créneau souhaité sur Propriano le samedi matin permettrait ainsi d'assurer la présence des Bonifaciens aux entraînements communs (actuellement, seuls les tournois sont communs).

Il est à noter que le Club doit faire face à un manque d'entraîneur pour les U18.

François BRUNETTI prend la parole pour demander à Rémy GRANADOS, présent dans l'assistance, s'il accepterait d'entraîner les U18 et les Loisirs le lundi soir (créneau commun).

Rémy indique que son activité professionnelle risque de rendre cette tâche compliquée. Il demande s'il est envisagé de proposer une catégorie « Senior Compétition », ce à quoi Ange BARTOLI répond que cela dépendra du nombre d'inscrits et surtout de leur ténacité et leur régularité jusqu'en juin 2024 ! A défaut, le club sera pénalisé par la Ligue et devra payer des amendes pour forfait... Rémy évoque alors la question d'ouvrir cette catégorie à la convention avec Bonifacio. La question sera posée à Laurent MUTUEL, responsable de la JS Bonifacio.

*En l'absence de question supplémentaire,
le programme d'activité est mis au vote et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.*

BUDGET PREVISIONNEL

Quentin DE MEO, trésorier du Club, présente le budget et précise qu'il est quasiment identique au précédent, au niveau tant des dépenses que des recettes.

Il convient toutefois de noter qu'il tient compte des amendes importantes infligées au Club par la Ligue ainsi que d'une prévision d'achat de matériel plus élevée (2500.00 €).

Quentin rappelle l'importance de trouver des financements pour assurer la pérennité du Club et évoque l'éventuelle multiplication des animations pour faire vivre et connaître le club.

François BRUNETTI fait toutefois part de ses hésitations quant à l'organisation d'un nouveau loto, considérant les importants moyens humains que cela nécessite. Quentin insiste alors sur la nécessité de fédérer de nouveaux bénévoles pour renforcer l'équipe.

*En l'absence de question supplémentaire,
le Budget prévisionnel est mis au vote et approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.*

RENOUVELLEMENT DES DIRIGEANTS

François BRUNETTI lance un appel à candidatures pour renforcer l'équipe dirigeante. En l'absence de candidature, l'équipe est renouvelée.

QUESTIONS DIVERSES

François BRUNETTI aborde tout d'abord la question du tarif des licences et l'intérêt de les harmoniser au regard des catégories pratiquées par le Club (Baby, U9, U11, U13, U15, U18, Loisirs) et non ceux pratiqués par la Ligue (Baby, Moins de 12 ans, de 12 ans à 16 ans, plus de 16 ans mineurs, plus de 16 ans majeurs, Loisirs mineurs, Loisirs majeurs).

Les tarifs seront ainsi modifiés :

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	MONTANT ADHESION		TARIF MINORE pour le 2è licencié d'une famille/fratrie *
		DETAIL Part FFHB/Ligue + Part Club	TOTAL ADHESION	
BABY :	2018 à 2019	45 + 25	70 € <input type="checkbox"/>	50 € <input type="checkbox"/>
< 9 ans :	2015-2016-2017	45 + 45	90 € <input type="checkbox"/>	70 € <input type="checkbox"/>
< 11 ans :	2013/2014	45 + 85	130 € <input type="checkbox"/>	110 € <input type="checkbox"/>
< 13 ans :	2012	45+105	150 € <input type="checkbox"/>	130 € <input type="checkbox"/>
	2011	58 + 92		
< 15 ans :	2009/2010	58 + 92	150 € <input type="checkbox"/>	130 € <input type="checkbox"/>
< 18 ans :	2008	58 + 92	150 € <input type="checkbox"/>	130 € <input type="checkbox"/>
	2006/2007	80 + 70	150 € <input type="checkbox"/>	130 € <input type="checkbox"/>
LOISIRS	2005 et avant	54 + 36	90 € <input type="checkbox"/>	70 € <input type="checkbox"/>

Par ailleurs, en cas de fratrie/famille, le CLUB appliquera une réduction de 50€ à partir de la 3è licence (réduction appliquée au tarif le plus faible).

Enfin, il est rappelé que le Club applique les réductions Pass'Sport (50€) et Sporti'Pass/ARS (60€) sur présentation des justificatifs lors de l'inscription.

François BRUNETTI indique également que le Club dispose désormais du site internet www.stavhandball.com qui permettra de centraliser les informations, notamment pour assurer une meilleure communication des dates et lieux des tournois et diverses manifestations du club.

Enfin, la campagne d'adhésions est désormais lancée selon les tarifs indiqués ci-avant. Cette année, en plus du formulaire papier qui sera diffusé par l'intermédiaire des entraîneurs, il est proposé de se préinscrire numériquement sur le site internet <https://www.stavhandball.com/adhesion> (Espace adhésion / Compléter la fiche de préinscription).

La totalité des points inscrits à ordre du jour ayant été abordée et en l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 20h45.

STAV HB
SARTÈNE TARAVO ALTA ROCCA VALINCO
HAND BALL / 20100 Sartène
06.50.71.04.69
RNA : W2A4000301
SIRET : 488 921 610 00017 APE : 9312Z

Le président

STAV HB
SARTÈNE TARAVO ALTA ROCCA VALINCO
HAND BALL / 20100 Sartène
06.50.71.04.69
RNA : W2A4000301
SIRET : 488 921 610 00017 APE : 9312Z

La secrétaire